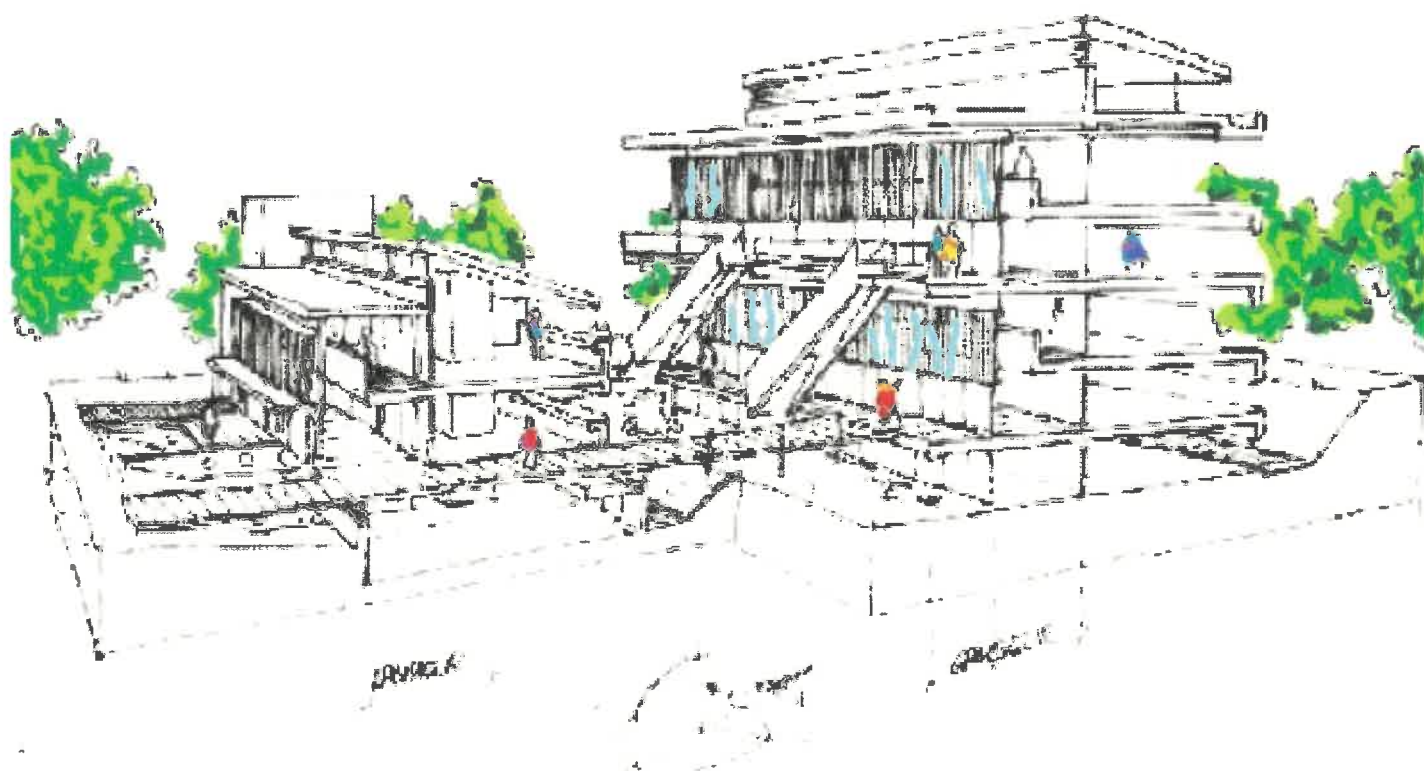


ACTION JEUNES & HABITAT



RAPPORT 2019

Situé non loin du centre-ville de Mulhouse « Les Chaudronniers » a ouvert en 1998. Destiné à accueillir des Jeunes Travailleurs il s'est au fil des années adapté à de nouveaux publics.

Compte tenu du phénomène national et départemental grandissant des Mineurs Non Accompagnés, de la sortie de deux établissements installés aux « Chaudronniers », l'année 2019 a confirmé l'orientation amorcée en 2018, année marquée par la sortie de l'HUDA Chaudronniers et du service de Stabilisation.

Ainsi, depuis 2019, le Pôle Action Jeunes et Habitat se consacre exclusivement à l'accueil de MNA et de jeunes majeurs, marquant un retour à sa vocation première.

L'accueil massif de Mineurs Non Accompagnés et de jeunes majeurs n'est pas de tout repos et requiert de la réflexion, de l'organisation, de la présence et quelques précautions.

L'évolution du pôle illustre bien son nom : Aujourd'hui le Pôle Action Jeunes et Habitat accueille près de 120 jeunes, dont chacun cultive ses rêves et ambitions. Enthousiaste, l'équipe pluridisciplinaire du Pôle se mobilise, afin d'accompagner et d'encourager les jeunes accueillis à imaginer qu'un avenir leur soit possible.

Le Foyer de Jeunes Travailleurs

Ces dernières années, le Foyer de Jeunes Travailleurs, établissement historique du site situé 9 rue des Chaudronniers, s'était fondu dans la mosaïque des structures qui se sont installées au fur et à mesure des besoins en espaces, chambres et locaux, au risque de perdre sa vocation première, à savoir l'accueil et l'accompagnement de jeunes apprentis ou salariés en quête d'un premier logement. Aujourd'hui, l'identité de Foyer de Jeunes Travailleurs est réaffirmée.



Le FJT « les Chaudronniers » s'adresse plus particulièrement à deux types de publics :

Les apprentis, considérés en situation de travail, continuent de bénéficier d'un accompagnement socio éducatif pour leurs démarches administratives, la scolarité et le savoir-habiter.

L'objectif à atteindre est qu'à leur majorité, les jeunes soient prêts à intégrer un logement autonome ou bénéficier d'un Contrat Jeune Majeur auprès du Département du Haut-Rhin.

Les jeunes majeurs en Contrat jeune majeur, sont logés soit sur le site en studio individuel, soit dans des appartements partagés à Mulhouse, type « Foyer soleil », tous proches des transports en commun et à moins de 15 minutes à pied des Chaudronniers. Ils bénéficient d'un accompagnement extérieur dans le cadre de leur Contrat jeune majeur, et d'un accompagnement socio-éducatif à la demande.

Trois principes d'action guident le travail en faveur du public accueilli :

- Construire leur entrée dans la vie active
- Agir sur les leviers qui contribuent à leur développement
- Les aider à tendre vers l'autonomie.

En 2019, le FJT a accueilli, logé et accompagné 64 jeunes, dont 58 hommes et 6 femmes. La moyenne d'âge est de 18.3 ans et le séjour moyen de 214 jours, soit 13 124 nuitées réalisées pour un taux d'occupation du public cible de 89.9 %.



64 jeunes accueillis
30 entrées
22 sorties



58



6



13 124 nuitées réalisées



Durée moyenne
du séjour

214 jours

Le FJT également 4 places à l'hébergement d'urgence, places réserve mises à disposition de l'Aide Sociale à l'Enfance du Haut-Rhin.

L'équipe du Pôle apporte une aide concrète à la gestion des budgets de jeunes majeurs dépendant des services de l'Aide Sociale à l'Enfance, en redistribuant leurs pécules mensuels.

Pour le compte de l'ASE, l'équipe du FJT gère également des pécules des Mineurs Non Accompagnés hébergés dans les hôtels. Ainsi est pratiquée une avance de trésorerie, refacturée aux services du Conseil Départemental du Haut-Rhin. Cette mission est chronophage, compte tenu du nombre des jeunes hébergés dans les hôtels, et de la fréquence des demandes de ces jeunes. Cet exercice demande plusieurs heures de pointage et de travail d'écritures comptables.



26 apprentis - 1 CDI - 34 en formations
154 947 € distribués aux jeunes dans les hôtels
et 18 972 € distribués aux jeunes majeurs

ALSACE

Conseil départemental
HAUT-RHIN

Le « PROJET MINEURS NON ACCOMPAGNES » et le « CHEMIDA »

Aux flux migratoires que connaît la France, se mêlent ces dernières années des personnes mineures qui fuient des situations diverses : conflits, régimes politiques tyranniques, persécutions, recherche de meilleures conditions de vie. Un certain nombre de ces mineurs isolés, demande l'asile politique à la France, qui avait pour réputation d'accorder la protection à des enfants étrangers, mais une majorité d'entre eux recherche simplement une vie meilleure.

Ils arrivent en France seuls, accompagnés par un membre de leur famille ou confiés à un tiers, cousin ou simple compatriote. Les difficultés qu'ils rencontrent sont considérables pour faire reconnaître leur identité et leur minorité, accéder à une prise en charge, obtenir une représentation juridique leur permettant d'accéder au territoire et à la procédure de reconnaissance du statut de réfugié. Cette reconnaissance ou la régularisation administrative, leur permettra de rester sur le sol français.

Face au manque de places suffisantes d'accueil spécifique pour ces mineurs, compte tenu du nombre croissant de jeunes accueillis dans les hôtels, ACCES a répondu à l'appel à projet publié au printemps 2016 par le département du Haut-Rhin. C'est ainsi que le projet expérimental « Dispositif d'Accueil MNA » a vu le jour à partir du 1er mars 2017. Avec le soutien concerté du Service de l'Aide Sociale à l'Enfance du Département du Haut-Rhin, l'association ACCES accueille et apporte une aide adaptée à ces jeunes.

Le mois de juillet 2019 a marqué la fin de ce projet en tant que tel. Cependant le PAJH a continué à héberger et à accompagner les MNA en augmentant la capacité d'accueil. Pour arriver à la configuration suivante :

FJT - 40 places

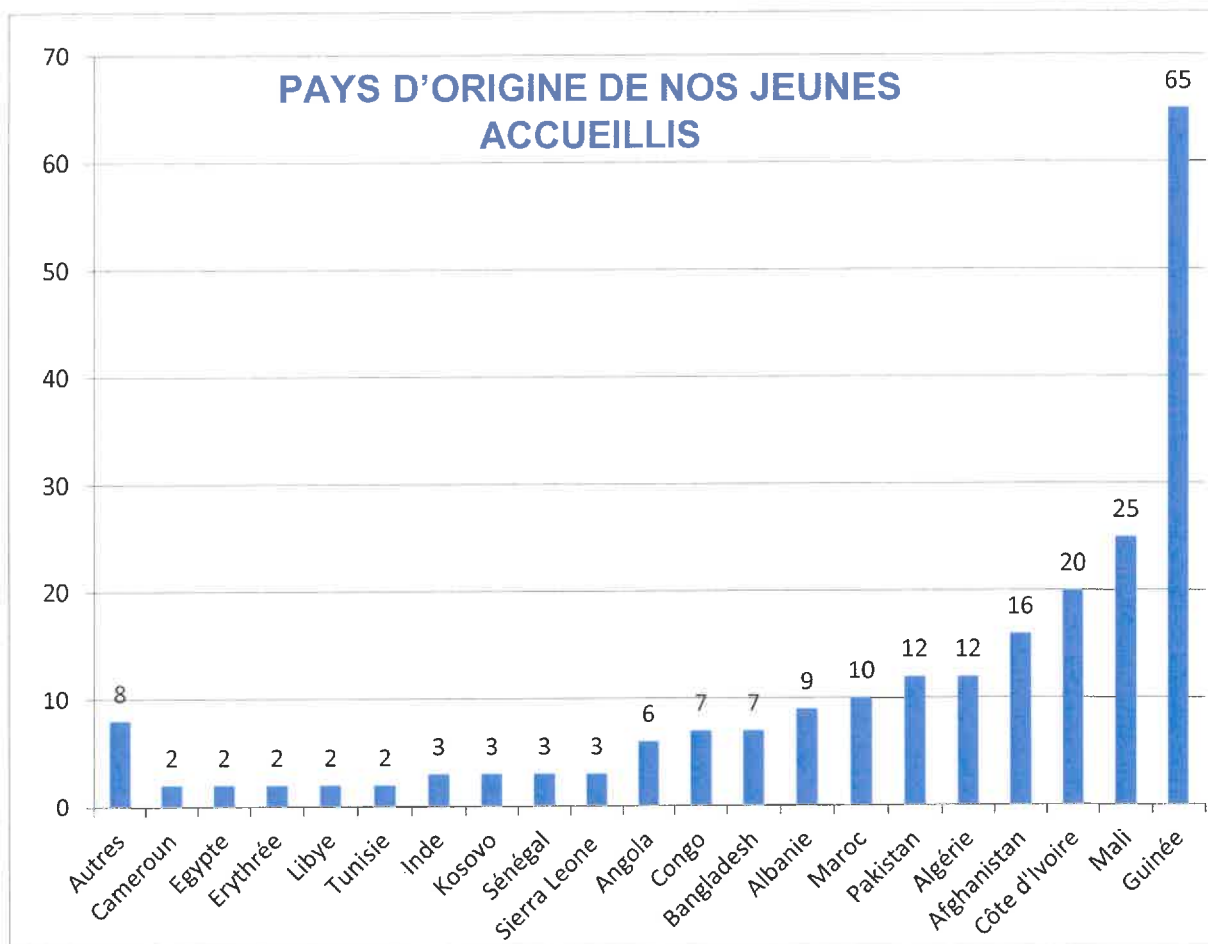
CHEMIDA - 19 places

Projet MNA - 58 places

Urgence - 4 places

Les distributions des pécules, les avances de trésorerie pour l'ASE, la facturation, la gestion des caisses, les commandes et de nombreuses autres tâches administratives sont menées par l'équipe de gestion.

Nous retrouvons ainsi regroupés à une seule adresse, un grand nombre de jeunes de moins de 18 ans, représentant 28 pays différents. Un collectif ou chaque jour est une leçon de tolérance pour chacun, bénéficiaires et accompagnants. Malgré le collectif, que de moments d'incertitude, de tensions, de solitude sans doute, émaillent leur parcours vers la majorité. L'équipe accueille, chemine, accompagne, pour les conduire au mieux des moyens vers leur majorité et vers l'autonomie. Chaque salarié a sa fonction, pour que chaque jeune accompagné soit considéré, non comme objet, mais sujet à part entière, témoin de leur attention et préoccupations. Ces mineurs sont des adultes en devenir.



« Je m'appelle S. Je viens du Pakistan Je vivais avec ma famille dans une ville près de la frontière avec l'Afghanistan, mes parents ont eu peur pour moi à cause des Talibans et des bombardements. Je ne pouvais plus aller à l'école... Mon oncle m'a donné une grosse somme d'argent. Pour fuir vers l'Europe. J'ai rejoint un groupe de migrants. J'avais 14 ans. Je suis passé par l'Iran, la Turquie, la Bulgarie, la Serbie, la Croatie, l'Italie. Pour enfin arriver en France à Marseille, Paris puis Mulhouse. J'ai voyagé à pied, en voiture en bus, en train, en camion, j'ai même traversé une frontière à la nage. Le voyage a été long et difficile...

Aujourd'hui je vais à l'école je suis en CAP électricité, j'ai reçu les félicitations du conseil de classe...

Les éducatrices m'accompagnent dans les démarches que j'ai à faire... A mes 18 ans je veux demander la nationalité française. »

Le CHEMIDA :



26 jeunes accueillis
7 entrées / 5 sorties



24



2



6 869 nuitées réalisées



Durée moyenne
du séjour

275 jours

Le projet MNA :



127 jeunes accueillis
73 entrées / 66 Sorties



116



11



21 663 nuitées réalisées



Durée moyenne
du séjour

166 jours

Les mineurs accueillis confiés par l'Aide Sociale à l'Enfance, le sont par une demande de mise à l'abri, une ordonnance de placement par le Procureur, ou au moyen d'une ordonnance de placement provisoire décidée par le juge des enfants, souvent suivie d'une ordonnance de tutelle par le juge des tutelles. Une enquête peut être confiée à la Police Aux Frontières.

L'établissement assure la sécurité, la protection et l'accompagnement social, administratif et éducatif des jeunes jusqu'à leur majorité. A 18 ans, ils ont la possibilité de négocier un « Contrat Jeune Majeur » avec les services de l'ASE, ou d'intégrer le circuit du droit commun en cas de « régularisation ». Dans la mesure où une demande d'asile est en cours, ils peuvent déposer une demande d'admission en CADA pour être positionnés sur une liste d'attente.

La prise en charge s'articule autour de 4 axes :

- L'accompagnement administratif et juridique.
- L'accompagnement dans les démarches de santé et de prévention.
- L'accompagnement à la scolarité.
- L'accompagnement du quotidien qui est transversal aux 3 autres.

L'Accompagnement administratif

Nous constatons qu'il y a de moins en moins de demandes d'asile politique chez les jeunes accueillis. Plus nombreux sont ceux qui sont à la recherche d'une vie meilleure. Ils introduisent alors une demande de régularisation quelques mois avant leur majorité. La demande de régularisation impose la présentation d'un passeport, ce qui oblige pour ceux arrivés sans papier ou pour lesquels les papiers ont été retenus par le passeur, des démarches administratives autour de l'obtention d'un acte de naissance légalisé, ainsi que des déplacements vers les consulats.

Soulignons que chaque déplacement regroupe plusieurs jeunes, autour de démarches concomitantes réalisées auprès de plusieurs consulats dans la même journée.

En 2019 :

**17 déplacements vers 9
consulats ou ambassades
Paris, Bruxelles ou
Strasbourg**

1 déplacement à l'OFPRA

Saluons ici le travail des travailleurs sociaux, qui persèverent pour le dénouement de situations administratives complexes. En 2019 sur l'ensemble des sorties, seules 4 situations ont bloqué pour des raisons administratives, toutes liées à des questions d'identité. 3 se sont soldées par un départ sans solution et le dernier par une fugue.

La Santé

L'accompagnement dans ce domaine prend la forme d'un accompagnement physique autour de diverses démarches de soins, de soutien administratif, de soutien moral et psychologique. Dès l'accueil, les démarches médicales sont faites afin que le jeune soit à jour dans ses vaccinations. Dans le même temps, il est invité à choisir un médecin traitant. De façon systématique les jeunes accueillis bénéficient de la CMU et peuvent donc bénéficier d'un bilan de santé ou d'une prise de rendez-vous sur l'année.

27 jeunes ont été accompagnés pour un bilan de santé en 2019 et de nombreux autres y sont inscrits. Nous sommes confrontés aussi parfois à des problématiques plus particulières.

Malheureusement, les actions collectives habituellement mises en place concernant la prévention des conduites à risques, les relations garçons-filles, ou des comportements admis ou non en France, n'ont pas eu lieu en 2019. Même si cela est traité individuellement avec chaque travailleur social, l'impact du collectif et des intervenants extérieurs aurait été bien plus marquant.

« Je m'appelle J. j'ai 16 ans et je viens du Sri-Lanka, J'avais beaucoup de problèmes. Ma Maman était chrétienne et mon papa musulman. Ils ont dû s'enfuir et se cacher. J'étais élevé par ma tante, elle avait peur pour moi car j'étais en danger à cause de ça et je ne pouvais pas aller à l'école. Elle a organisé mon voyage... Je suis arrivée à Mulhouse en février 2018. Ici je suis en sécurité et je peux aller à l'école. Je suis une élève sérieuse... Les éducatrices s'occupent de moi et de ma santé. J'ai maintenant un appareil dentaire pour avoir un joli sourire... J'ai quand même peur parfois car il y a beaucoup de garçons... J'aime participer aux activités organisées par l'aumônerie et JPC... Je pense souvent à mes parents la nuit. Je me demande où ils sont ou s'ils sont encore en vie... »

« Je m'appelle L. j'ai 16 ans, je viens de la Côte d'Ivoire, où je vivais avec ma mère. Mon père, que je ne connaissais pas bien voulait, organiser mon mariage et mon excision lorsque j'avais 14 ans. Ma mère et moi avec mon petit frère, avons fui. Le voyage était long et compliqué, nous avons dû mendier pendant le parcours et nous avons été chassés et brutalisés par les autorités de certains pays. J'ai été séparée de ma mère et de mon frère au Maroc et j'ai rejoint un groupe de filles pour aller en Espagne puis en France. En premier lieu, j'ai été accueillie dans la Meuse puis réorientée à Mulhouse. J'ai retrouvé trace de ma mère qui vit dans un autre département. Comme ma situation administrative est compliquée je ne peux pas aller à l'école ça fait presque 1 an que j'attends et le temps passe !!!! Même si je souris tout le temps mon cœur est lourd »

La Scolarité

La scolarité et la formation sont des facteurs d'intégration prioritaires, d'autant plus que la réussite scolaire est un atout non négligeable pour l'obtention d'un droit de séjour.

C'est pourquoi l'équipe éducative met tout en œuvre pour inscrire les jeunes dans un cursus scolaire, assurer le suivi et les relations avec les différents établissements scolaires.

La grande majorité des jeunes a très bien compris l'importance de la scolarité et les bulletins s'en ressentent. Ainsi près de 30 élèves méritants ont eu les encouragements, les félicitations, ou une reconnaissance de mérite dans le travail en fin d'année scolaire.

On peut aisément imaginer l'effervescence du mois de septembre, les inscriptions, les commandes, les achats et redistributions de matériel à tous les jeunes scolarisés ou en apprentissage.

132 jeunes scolarisés et en formation dont

41 en apprentissage dans le Haut-Rhin

- ✓ Livres scolaires
- ✓ Sacs d'écoles
- ✓ Stylos, feuilles, cahiers et matériels en tous genres
- ✓ Affaires de sports (jogging baskets etc.)
- ✓ Cantine
- ✓ Abonnements transport
- ✓ Demande d'assurance scolaire



Le Quotidien

Tous les jeunes sont logés en chambre double de 18 m² de type T1.

Chaque jeune est responsable de l'entretien de sa chambre et des espaces cuisine. 5 petits déjeuners sont proposés en semaine, et le jeune soit inscrit à la cantine. Pour le reste, il doit se débrouiller pour préparer ses repas.



Les maîtresses de maison sont chargées de la distribution du linge de maison et des produits d'hygiène, des ustensiles nécessaires pour la préparation des repas. Elles sont présentes auprès des jeunes pour les aider dans le quotidien et les conseiller sur les règles d'hygiène à suivre pour une vie saine.

Deux maîtresses de maison aident les jeunes dans l'entretien des chambres.

La lutte contre les nuisibles, en particulier les punaises de lit, a mobilisé tout au long de l'année.

Une équipe de veilleurs toujours à l'écoute

Les nuits lorsque les clameurs de la journée s'atténuent, les jeunes se retrouvent face à leur solitude, leurs angoisses... Les veilleurs sont alors présents non seulement pour assurer la sécurité des biens et des personnes mais également proposer une écoute empathique et apaisante.

Les mercredis après-midi sont consacrés à la distribution des pécules alimentaires hebdomadaires.

Mensuellement, les pécules d'habillement et d'argent de poche sont distribués.

Chaque jeune est encouragé à pratiquer des loisirs ou un sport. En effet, nombreux sont ceux qui choisissent un sport à l'extérieur. En effet, les travailleurs sociaux disposent de peu de temps pour l'organisation de loisirs en interne. Ces derniers le regrettent, estimant que les loisirs et les sorties collectifs sont un moyen de rentrer en relation avec les jeunes, de les accompagner d'une autre manière, de créer du lien.

Le Partenariat

Hormis les partenariats institutionnels classiques, l'Aide Sociale à l'Enfance, les écoles, les centres d'apprentissage, il est développé un partenariat vers la vie de la « cité » en étant membre du Conseil Citoyen et du Conseil du quartier. Il faut souligner que les occupations et tensions de l'année 2019 ne nous ont guère permis d'être présents.

La prise en charge financière des MNA et des Jeunes Majeurs est financée par le Conseil Départemental du Haut-Rhin. Ce financement est complété par une prestation versée par la Caisse d'Allocation Familiale dans le cadre du FJT. Nous bénéficions également d'un poste FONJEP et de places ALT.

Les autres opérateurs du département qui œuvrent pour la cause des MNA « Sahel Vert », « Résonance », « APPUIS » et « Maison du Monde » sont partenaires autour de rencontres régulières en présence des responsables de l'ASE, en vue d'échanges autour des besoins, des pratiques et des projets.

La salle polyvalente du rez-de-jardin est régulièrement mise à disposition du Centre Socio Culturel « WAGNER ». Elle est utilisée aussi pour d'autres rencontres associatives tout au long de l'année.

L'aumônerie d'ACCES est présente lors des temps forts de l'année, et également plus par une présence et des animations régulières avec l'équipe de JPC. Une dizaine de jeunes a pu participer à des week-ends ou des mini-camps durant l'été.



Nous remercions les bénévoles, qui tout au long de l'année, sont venus soutenir quelques-uns des jeunes dans l'apprentissage du Français.

Le dispositif FAB (Famille d'Accueil Bénévole)

En 2019 Le PAJH a accompagné 5 familles d'accueil Bénévoles. Ce dispositif a été mis en place par le département du Haut-Rhin depuis janvier 2018. En effet, l'ASE est à la recherche constante de solutions d'accueil et d'accompagnement adaptées en complément des dispositifs existants, notamment pour les plus jeunes.

Être famille d'accueil n'est pas chose aisée, mais reste une expérience enrichissante. Les différences entre l'enfant au parcours chaotique d'un pays lointain avec des coutumes très différentes de la famille française classique, peuvent générer un choc des cultures, aussi bien que des conflits de loyauté.



C'est pourquoi le Département a mis en place une procédure d'évaluation de la famille d'accueil. Dans un premier temps, un travailleur social rencontre les familles d'accueil pour échanger sur leur projet et les informer sur la problématique des jeunes. Dans un second temps, une rencontre est réalisée en présence d'un psychologue au domicile afin, d'évaluer les motivations, les capacités éducatives et les conditions matérielles d'accueil.

Parallèlement, l'adhésion du jeune à ce dispositif d'accueil est validée.

Après validation du projet, une première rencontre entre la famille et le jeune est organisée et se poursuit par un pré-accueil de quelques jours. La procédure est finalisée par la contractualisation d'une charte et d'un courrier du Département, qui définissent le cadre d'accueil du mineur.

Le jeune accueilli partage son quotidien avec la famille. Le travailleur social qui accompagne la situation travaille avec le jeune sur ses projets et ses démarches administratives. Il assure des rencontres régulières au domicile et a un rôle de médiateur entre le jeune et la famille en cas de situation conflictuelle. Une chambre reste à disposition au sein du foyer pour rendre possible une solution de repli.

Nous sommes à la recherche constante de nouvelles familles d'accueil pouvant prendre au domicile un ou plusieurs jeunes afin de leur offrir un environnement relationnel serein et protecteur.

Je m'appelle S. et j'ai 13 ans, je vais très bien et je suis très heureux. La famille s'occupe bien de moi, je vais à l'école et voyage beaucoup. J'ai appris le Français. Merci à la famille de m'aider pour tout.

Un grand merci aux 5 familles bénévoles pour leur engagement.

EN CONCLUSION

L'année 2019 a été une année de transition, marquée par la vacance du poste de chef de service pendant de long mois. Le remplacement du chef de service ayant pris la retraite en mars 2018 a été difficile. Il n'en demeure pas moins que nous abordons l'année 2020 avec enthousiasme.

Le site « Les Chaudronniers » se consacre uniquement aux MNA et aux jeunes Majeurs.

Pour mener à bien les missions et assurer un climat de sécurité pour les salariés et les jeunes, un nouveau portail a été installé. Parallèlement à ce projet, un système de badges électroniques est en cours pour suppléer aux clefs sans cesse dupliquées, perdues ou volées.

Les jeunes sont responsables du lavage de leur linge. Le système de jetons a été remplacé par une laverie en usage libre, ce qui est une organisation plus simple et moins coûteuse.

Compte tenu de l'augmentation du nombre de jeunes accueillis, de nouveaux points de cuisson ont été installés.

Pour une plus grande proximité avec les chambres, le lieu de la préparation des petits déjeuners a été déplacé dans le bâtiment d'hébergement. En 2020 ce nouvel espace sera réaménagé.

Les avances de trésorerie faites au Département ont été simplifiées, afin de limiter le nombre de distributions et de réduire le travail administratif, ainsi que la masse d'écritures comptables de toutes les sommes remises aux jeunes.

Au-delà des aspects matériels qui sont à améliorer pour maintenir des conditions d'accueil dignes, les partenariats ont été et seront encore renforcés et développés dans un esprit d'ouverture.

Deux projets majeurs sont en cours d'élaboration :

- Le projet « **Famille d'Accueil Bénévoles** » peine à décoller. Nous avons bon espoir que les choses s'accélèrent en 2020, persuadés que les FAB sont une véritable opportunité pour certains jeunes MNA.
- Le projet d'une « **permanence santé** » aux Chaudronniers pour les MNA du Département est en négociation entre le Département du Haut-Rhin et l'ARS. Il pourrait être mis à disposition un local adapté à cette utilisation. Cette permanence serait un bel outil pour le suivi de la santé des jeunes.

Nous remercions l'ensemble des bénévoles, partenaires, salariés d'ACCES, qui ont été actifs dans le fonctionnement du Pôle. À leur insu parfois, vous avez contribué à faire grandir l'un ou l'autre de ces jeunes vers leur vie d'adulte.

Merci à toute l'équipe du Pôle d'avoir œuvré à leurs côtés pour les conduire vers l'autonomie. Chacun a joué son rôle, pour accompagner les jeunes avec considération et dignité, comme sujet à part entière.